

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-LOUP

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AUX PROJETS DE REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) POUR TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), DE REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET D'ELABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Du Lundi 22 Octobre 2018 à 9h00 au Vendredi 23 Novembre 2018 à 17h00

Par arrêté n° 2018-1 en date du 26 septembre 2018, M. le Maire de Saint-Loup a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique et conjointe relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) pour transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et aux projets d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Saint-Loup.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de SAINT-LOUP, 113 Place du TILLEUL, aux heures et jours habituels d'ouverture suivants :

- Lundi de 9h00-12h00
- Le Jeudi de 17h00 à 19h00
- Le vendredi de 13h30 à 17h00

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté gratuitement sur un poste informatique dédié en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels susvisés.

Il sera également consultable sur le site internet de la commune, pendant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : www.saint-loup.fr

Les procédures d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Saint-Loup ne sont pas soumises à évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie susvisés, les adresser par voie postale, à M. le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, 113 place du TILLEUL, 69490 SAINT-LOUP ou les adresser par courrier électronique, à l'adresse suivante : plu@saint-loup.fr

Monsieur Charles CHRISTOPHE, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon sera présent en mairie de Saint-Loup pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes :

- jeudi 25 octobre 2018 de 17h à 19h
- vendredi 2 novembre 2018 de 14h à 17h
- lundi 5 novembre 2018 de 9 h à 12 h
- vendredi 16 novembre 2018 de 14h à 17h
- vendredi 23 novembre 2018 de 14h à 17h

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal pourra approuver le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), éventuellement modifié notamment suite aux avis des personnes publiques associées, au rapport et avis du commissaire enquêteur ou décision de la commission communale d'urbanisme. De même la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) pourra approuver les projets d'actualisation du zonage d'assainissement des eaux usées et d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de Saint-Loup.

Renseignements : Toutes les modalités de l'enquête publique sont précisées dans l'arrêté municipal n° 2018/1 du 26 septembre 2018 affiché à la Mairie de SAINT-LOUP, au lieu habituel d'affichage.

Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée à M. le Maire de Saint-Loup.